## République Française

## Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 17 Nombre de votants : 19

Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du vingt-huit juin deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard DELELIS, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Ludivine TAFFIN.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS:** Laurent POIRÉ procuration à Bernard DELELIS, Thierry HUE, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Julien HERNU procuration à Vincent KLOS.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Janique POIRIER au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

## <u>Réf : 2024-45 / 2024-07-04-1<sup>ère</sup> :</u> Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 4 juillet 2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024.

Monsieur le Maire détaille ensuite les décisions actées au titre de ses délégations entre la réunion du 20 juin 2024 et la présente réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** d'approuver le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 ainsi que les décisions attachées à la réunion du 4 juillet 2024, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés Pour extrait conforme Le Maire, **Bernard DELELIS** 

La Secrétaire de séance, Janique POIRIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 juillet 2024

et de la publication le 5 juillet 2024

À Gonnehem, le Le Maire Bernard DELELIS